

**Délibération n°2017-10-12**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	71
Pouvoirs	13
Votants	84

**L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 27 novembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Gilles Chazal est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Nathalie Delcouderc-Juillard</b>	à	Philippe Brugère	<b>Sandra Delibit</b>	à	Christophe Arfeuillère
<b>Daniel Escurat</b>	à	Serge Peyraud	<b>Dominique Guillaume</b>	à	Éric Cheminade
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	Jeannine Vivier	<b>Gilles Magrit</b>	à	Marc Bujon
<b>Laurence Monteil</b>	à	Martine Pannetier	<b>Marilou Padilla-Ratelade</b>	à	Jean-Pierre Guitard
<b>Sylvie Prabonneau</b>	à	Pierre Coutaud	<b>Marc Ranvier</b>	à	Jean Bilotta
<b>Jean-Michel Taudin</b>	à	Annie Gonzalez			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loches)

- **Élus absents et non-représentés :**

Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Guy Faugeron, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Fabienne Garnerin, Henri Granet, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Nathalie Peyrat, Jean-Claude Sangoï, Geneviève Serve.

## GEMAPI : Financement des postes de techniciens rivières

Le président rappelle que depuis 2003, les missions attachées à la compétence GEMAPI évoluent vers une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette approche transversale vise l'atteinte des objectifs de bon état définis par la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) et se concrétise par la mise en place de partenariats avec les différents acteurs du territoire.

Depuis 2013, l'Agence de l'Eau Adour Garonne accompagne financièrement les collectivités qui se sont engagées dans cette démarche à hauteur de 60%. Par ailleurs, le conseil régional Nouvelle Aquitaine accompagne les créations de postes et les postes de coordination à hauteur de 20%.

Dans le cadre du programme d'actions 2018, les missions sont détaillées et chiffrées dans le tableau prévisionnel ci-dessous :

Budget prévisionnel des missions GEMAPI 2018						
	Nature des missions	Montant des dépenses	Part HCC		Part financeurs	
<b>Dépenses ponctuelles (Equipement)</b>	- Equipement - Achat matériel - Frais d'étude - Dépenses de communication etc	4 600 €	40%	1 840 €	60%	2 760 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	- Frais de déplacement - Frais de véhicule - Assurance - Carburant etc	13 600 €	40%	5 440 €	60%	8 160 €
<b>Frais salariaux directs</b> - Chargés de missions - Ingénieurs - Secrétariat	- Coordination - Diagnostics techniques et suivis des milieux aquatiques - Mise en réseau des acteurs du territoire autour de la thématique "Eau" - Appui technique, conseils et enseignements - Etudes - Travaux - Maintenance - Formation - Information / communication	170 400 €	40%	68 160 €	60%	102 240 €
				<b>75 440 €</b>		<b>113 160 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel 2018 des missions attachées à la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional et de tout autre partenaire potentiel ;

## Délibération n°2017-10-12



- **AUTORISE** madame la vice-présidente et monsieur le président à signer les documents nécessaires ;
- **AUTORISE** madame la vice-présidente et monsieur le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Saint-Angel, le 7 décembre 2017**

Le président,  
Pierre Chevalier

